



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

uxembourg, le 17 JUIL. 2019

Administration de la nature et des forêts
Arrondissement Centre-Est
81, avenue de la Gare
L-9233 Diekirch

N/Réf.: 93470 CD/mow

Monsieur le Chef d'arrondissement,

En réponse à votre requête du 14 mai 2019 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour l'exécution du plan d'action de protection des sources dans le Parc naturel du Mullerthal sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de CONSDORF: section C de BREIDWEILER (Pesch Stoppelhaff), sous le numéro 449/1265, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée sous condition que les travaux soient réalisés conformément à la demande et annexes soumises.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations éventuellement requises.

Veuillez agréer, Monsieur le Chef d'arrondissement, l'expression de mes sentiments très distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable


Carole DIESCHBOURG

Copies pour information :

- Arrondissement CENTRE-EST
- Commune de CONSDORF